

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2016/4/2-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 2 avril 2016,
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte financier de l'année 2015

Article 1

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 10,22 ETPT sous plafond et 27,81 ETPT hors plafond Etat
- 5 221 931€ de recettes de fonctionnement
- 4 777 847 € de dépenses de fonctionnement
 - dont 2 466 875 € de dépenses de personnel
- 70 000 € de recettes d'investissement
- 268 794 € de dépenses d'investissement
- 444 083 € de résultat comptable
- 798 469 € de capacité d'autofinancement
- 589 862 € de variation de fonds de roulement

Article 2

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 444 082,80 € en report à nouveau.

Le tableau des emplois est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 2 avril 2016

La présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

Maryvonne de Saint Pulgent



Tableau emplois réalisation 31 12 2015

Programmes 150 et 231

(A)				(B)		(C) = (A) + (B)	
Emplois sous plafond Etat (rémunérés sur la subvention de charge de service public du MENESR)				Emplois financés sur ressources propres (exclusivement sur ressources propres et contrats aidés)		Global	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT		En ETPT		Global	
		Permanents	Titulaires sur emplois gagés	Permanents	Titulaires sur emplois gagés	Permanents	Titulaires sur emplois gagés
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	CDI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		CDD	3,42	5,16	5,16	8,58	
	Non permanents	CDD	3,42	5,16	5,16	8,58	
Total EC			3,42		5,16		8,58
Emplois aidés				1,00		1,00	
BIATSS	Permanents	Titulaires sur emplois gagés	0,00				0,00
		CDI	6,80	15,08	15,08	21,88	
	Non permanents	CDD	0,00	6,57	6,57	6,57	
	Total Biatss			6,80	21,65	21,65	28,45
Totaux			10,22	27,81	27,81	38,03	
Hors Programmes 150 et 231				En ETPT			
Emplois rémunérés par l'Etat par les autres programmes de rattachement (non MENESR / hors P 150 et 231)							
Emplois rémunérés par d'autres collectivités et organismes							

MIR